



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2013

Conseillers en exercice : 45

Présents : 33

Convocation du Conseil Municipal :
le 29/10/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 08/11/2013

Information n°2013-2

Révision du Plan Local d'Urbanisme – Présentation du Projet
d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN,
Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN,
Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER,
Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE,
Monsieur Jean-Louis SIMON, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU,
Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Michel GENDREAU,
Monsieur Patrick DELAUNAY, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE,
Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD,
Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN,
Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur Aurélien MANSART,
Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU, Madame Julie BIRET.

Secrétaire de séance : Chantal BARRE

Excusés :

Madame Maryvonne ARDOUIN, Madame Blanche BAMANA, Madame Pilar BAUDIN,
Madame Delphine PAGE, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Elsie COLAS,
Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Jacqueline LEFEBVRE,
Monsieur Jérôme BALOGÉ, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Rose-Marie NIETO

INFORMATION DU MAIRE

**Révision du Plan Local d'Urbanisme -
Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par délibération du 31 janvier 2011 la Ville de Niort a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme conformément aux articles L 123-6 à L 123-12 du code de l'Urbanisme.

Le PLU comprend (Art R 123-1 du code de l'Urbanisme) :

- Un rapport de présentation ;
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
- Des orientations d'aménagement et de programmation, dans les conditions prévues à l'article L 123-1- 4 ;
- Un règlement.

Le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Le PADD arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune. Il fixe les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Un diagnostic a été réalisé sur l'ensemble de ces thématiques et a permis l'élaboration du PADD après un travail avec les élus, les services municipaux, les services de la CAN ainsi qu'avec les habitants au travers de balades urbaines et de tables rondes thématiques organisées en septembre 2012 et en septembre 2013.

Le PADD prend la forme d'un document simple et non technique, définissant un projet « Ambitieux, Solidaire et Responsable » illustré par des cartes de synthèses thématiques.

L'article L 123-9 du code de l'urbanisme prévoit qu'un débat doit avoir lieu au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme. Le PADD de Niort vous est donc présenté pour débat.

La concertation se poursuivra durant toute la procédure d'élaboration du PLU et le PADD, une fois débattu, fera l'objet d'une communication auprès des habitants.

Madame le Maire de Niort
Députée des Deux-Sèvres

Geneviève GAILLARD